



Fresnes le 27 janvier 2020.

## Le surveillant spect'acteur.

Le mois de janvier 2018 a été le théâtre d'une crise institutionnelle majeure pour l'administration pénitentiaire. Derrière la colère des surveillants, il était facile de déceler le besoin de reconnaissance du métier et une quête de sens de la mission. Aux revendications statutaires des uns faisaient écho les propositions métiers des autres. C'est dans ce contexte de revendications pourtant très pragmatiques qu'est née la notion de surveillant acteur.

Cette notion postule une approche renouvelée du métier de surveillant : un agent encore plus autonome et responsabilisé dans la gestion de la détention mais aussi mieux impliqué dans le suivi du parcours de peine des personnes détenues.

Cette vision, que nous aurions tort de qualifier de novatrice eu égard les nombreuses actions et projets portés sur l'ensemble des établissements, est l'un des moteurs nécessaires pour faire émerger la pénitentiaire de demain. Elle trouvait donc naturellement sa place dans le relevé de conclusion signé en janvier 2018 entre la ministre de la justice et l'organisation syndicale majoritaire à l'époque.

La notion très abstraite de surveillant acteur trouve son inspiration dans une expérimentation bien réelle, née en 2013 au Centre pénitentiaire de Varennes-le-Grand : le surveillant référent.




Cette expérimentation, portée à l'origine par la même organisation syndicale signataire du relevé de conclusion, a pu naître et grandir grâce à l'investissement des équipes de direction qui se sont succédées sur le site et l'appui indéfectible de la direction interrégionale de Dijon.

Le bilan de l'expérimentation du surveillant référent démontre les enjeux autour de la notion de surveillant acteur mais tire aussi des enseignements utiles pour la concrétiser.

L'objectif de notre propos n'est pas de dresser un bilan complet ni idéalisé de l'expérimentation varnoise. Mais il est important de mettre en exergue qu'en faisant confiance et en responsabilisant les surveillants dans la gestion de la détention mais aussi dans le suivi du parcours de peine des personnes détenues, cette expérimentation a donné du sens aux métiers. Cela s'est mesuré très concrètement par une baisse de l'absentéisme.

**Syndicat National Pénitentiaire - Force Ouvrière Direction**

3 avenue de la Division Leclerc - 94260 FRESNES  
syndicat@directeurs-penitentiaires.fr  
Contact : snp-fo-direction@orange.fr

 [www.directeurs-penitentiaires.fr](http://www.directeurs-penitentiaires.fr)  
 [Directeurs.Services.Penitentiaires](https://www.facebook.com/Directeurs.Services.Penitentiaires)  
 [@Directeurprison](https://twitter.com/Directeurprison)

Pour autant, l'expérience de Varennes-le-Grand restera l'expérience de Varennes-le-Grand, car le premier enseignement que l'on peut en tirer c'est qu'il n'est pas possible d'en réaliser un *copier- coller* ailleurs. Le fonctionnement des établissements pénitentiaires est marqué par l'empreinte de leur histoire et la dynamique collective des personnels qui y sont affectés. On ne peut donc qu'extraire l'essence de l'expérimentation varnoise et s'en inspirer dans l'objectif de faire évoluer les métiers et les prises en charge sur d'autres sites.

Le second enseignement que l'on peut tirer du surveillant référent, c'est que le développement d'un tel projet sur un établissement suppose l'adhésion des personnels qui y travaillent. Pour emporter cette adhésion, il faut présenter un projet d'établissement qui rassemble plus qu'il ne divise. Tout comme le surveillant référent, le surveillant acteur traîne l'empreinte de l'organisation syndicale qui en est à l'origine, et qui ne cesse d'en revendiquer égoïstement la paternité, générant des réactions de défiance de la part des autres. Le constat est accablant lorsque l'on prend un peu de recul : alors que les premiers attaquent dans leurs communiqués les DSP au prétexte qu'ils ne s'emparent pas du surveillant acteur, les autres reprochent à un directeur interrégional impliqué dans le projet d'en faire trop... Pourtant, d'un côté comme de l'autre, le même objectif est poursuivi: valoriser les métiers des personnels.

Le troisième enseignement de l'expérimentation du surveillant référent c'est qu'une expérimentation ça se pilote. Et si dans la continuité des mouvements de janvier 2018 l'objectif de l'administration est de valoriser les métiers des personnels de surveillance tout en optimisant la prise en charge des publics alors cet objectif et tous les projets qui en découlent doivent être pilotés au plus haut niveau pour neutraliser les clivages autour de notions ou d'expérimentations trop marquées syndicalement.

Pendant que les uns et les autres se disputent la place de celui qui contribuera le mieux à l'amélioration de la condition des personnels sous le regard arbitral de la DAP, nos surveillants demeurent les spectateurs d'une mauvaise pièce qui ne répond ni à leurs attentes ni à nos besoins.

Pour le bureau national  
Le secrétaire Général  
Sébastien NICOLAS

**Syndicat National Pénitentiaire - Force Ouvrière Direction**

3 avenue de la Division Leclerc - 94260 FRESNES  
syndicat@directeurs-penitentiaires.fr  
Contact : snp-fo-direction@orange.fr



www.directeurs-penitentiaires.fr  
Directeurs.Services.Penitentiaires  
@Directeurprison